



PROCES VERBAL

BUREAU SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2023

A la Maison du Parc – 10220 Piney

Rapport n° 1 – Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la Société publique locale SPL-XDEMAT

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du PNRFO est actionnaire de la Société publique locale SPL-XDEMAT. En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante de chaque actionnaire doit examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration. Par conséquent, le Bureau syndical décide de valider le rapport de gestion de la Société publique locale SPL-XDEMAT.

Rapport n° 2 – Avenant n° 1 à la convention pour l'exploitation d'un commerce de vente de produits sucrés et salés sur le bord d'eau de Géraudot

L'article 9 de la convention du 22 juin 2022 entre M. XHAFLAIRE de la sté XHAFJEUX et le PnrFO comporte une erreur sur l'indice de révision. Afin de pallier cette erreur, le Bureau syndical décide d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'exploitation d'un commerce de ventes de produits.

Rapport n° 3 – Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient : modification du financement 2023

Le Bureau syndical a validé le budget prévisionnel et le plan de financement 2023 de la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient lors du Bureau syndical du 2 décembre 2022. Suite à des modifications apportées par les financeurs, le Bureau syndical valide le nouveau plan de financement de la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient.

Rapport n° 4 – Gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Prairies Humides de Courteranges : modification du financement 2023

Le Bureau syndical a validé le budget prévisionnel et le plan de financement 2023 de la Réserve Naturelle Régionale des Prairies Humides de Courteranges lors du Bureau syndical du 2 décembre 2022. Suite à des modifications apportées par les financeurs, le Bureau syndical valide le nouveau plan de financement de la Réserve naturelle régionale des Prairies Humides de Courteranges.

Rapport n° 5 – Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient : plan de financement 2024

Ce rapport est reporté à un prochain Bureau syndical.

Rapport n° 6 – Mise en paiement de l'annuité 2023 des exploitations engagées dans les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur la période 2021-2026

Le PnrFO a lancé un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) à destination des exploitations agricoles de son territoire au printemps 2021, financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Son principal objectif est la préservation des prairies permanentes du territoire, notamment humides (selon la cartographie des Zones Humides Effectives réalisée par le PnrFO), et la limitation des produits phytosanitaires et des engrais minéraux.

En 2021, 17 exploitations se sont engagées dans le dispositif PSE pour 5 ans, représentant plus de 2 500 ha de Surface Agricole Utile (SAU) et 1 300 ha de prairies permanentes dont 1 050 ha en prairies permanentes humides.

Le Bureau syndical décide d'autoriser le PNRFO à effectuer les paiements des annuités 2023 aux 17 exploitations engagées pour la période 2021-2026.

Rapport n° 7 – Mise en paiement de l'annuité 2023 des exploitations engagées dans les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur la période 2022-2027

Le PnrFO a lancé un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) à destination des exploitations agricoles de son territoire au printemps 2021, financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Son principal objectif est la préservation des prairies permanentes du territoire, notamment humides (selon la cartographie des Zones Humides Effectives réalisée par le PnrFO), et la limitation des produits phytosanitaires et des engrais minéraux.

Après une première vague d'engagements en 2021 pour 17 exploitations, 10 nouvelles exploitations se sont engagées en 2022 dans le dispositif PSE pour 5 ans, représentant plus de 1 386 ha de Surface Agricole Utile (SAU) et 591 ha de prairies permanentes dont 479 ha en prairies permanentes humides.

Le Bureau syndical décide d'autoriser le PnrFO à effectuer le paiement des annuités 2023 aux 10 exploitations engagées pour la période 2022-2027.

Rapport n° 8 – Validation de la charte graphique de la gamme de panneaux RIS et pédagogiques du Parc

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire et des missions d'urbanisme et de signalétique du Parc, l'équipe pluridisciplinaire du Parc (chargé de mission Paysage-Urbanisme & chargée de mission Forêt) propose une gamme de panneaux Relais Information Services (RIS) et pédagogiques pour équiper les communes du territoire.

La création de cette gamme de panneaux s'inscrit dans le projet Interparcs « Les forêts du Grand Est face aux changements climatiques ». Les six Parcs Naturels Régionaux de la Région Grand Est se sont engagés en 2022 pour accompagner des projets innovants réalisés en bois et matériaux premiers locaux (laine, pierre, chanvre, paille, etc.) pour valoriser les ressources et l'artisanat local. Le PnrFO a fait le choix de la gamme de panneaux. Leur design a été validé lors du comité de pilotage du projet le 13 octobre 2022.

Le Bureau syndical décide de valider l'aspect des cartes et le graphisme qui seront affichés sur les panneaux.

Rapport n° 9 – Avenant n° 3 au marché d'accompagnement de la révision de la Charte

Le Bureau syndical, dans sa séance du 25 juin 2021, a confié la réalisation du marché relatif à l'accompagnement à la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient au groupement conjoint composé de :

- Mandataire : INDDIGO ;
- Co-traitant : Atelier PASSEURS Paysagistes Concepteurs DPLG.

En raison de retards accumulés lors des différentes phases de la procédure de révision de la Charte, ainsi que le rallongement du temps de validation politique décalant de manière significative le planning initial de l'ensemble de la procédure, le Syndicat mixte souhaite prolonger, par voie d'avenant n° 3, les délais de réalisation de la mission de 12 mois soit du 6 décembre 2023 au 6 décembre 2024.

Le Bureau syndical décide d'approuver l'avenant n° 3 au marché relatif à l'accompagnement de la révision de la Charte du PNRFO.

Rapport n° 10 – Ressources humaines – Recrutement d'un assistant administratif et gestionnaire des marchés publics

Par délibération en date du 5 juillet 2023, le Bureau syndical a approuvé le recrutement d'un assistant administratif et gestionnaire des marchés publics sur le grade de rédacteur territorial. Au vu du peu de candidatures, il convient d'élargir ce recrutement sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe. Ainsi, le Bureau syndical décide d'élargir le recrutement d'un assistant administratif et gestionnaire des marchés publics sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.



Points divers

Gestion des Réserves Naturelles du Parc : Convention de partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Les Réserves naturelles ont notamment pour vocation l'accueil du public et sa sensibilisation à la protection de l'environnement. Au sein des réserves, des actions de gestion sont menées en faveur de la préservation des habitats naturels et de la biodiversité.

Dans ce cadre, un partenariat se construit avec la Direction Territoriale de Protection Judiciaire de la Jeunesse Aube-Marne, visant à favoriser l'accueil de jeunes suivis par les services de la PJJ au sein des Réserves et leur permettre de découvrir de nouveaux horizons, les aider à développer un lien avec la nature et participer aux actions de gestion de ces sites protégés. La convention de partenariat encadre ces possibilités d'accueil.

Gestion cynégétique de la pointe de la Petite Italie : Conventions de partenariat avec la Fédération départementale des Chasseurs de l'Aube

Le Parc est propriétaire de 5 ha de forêt sur la pointe de la Petite Italie. Historiquement, ces parcelles sont intégrées dans les battues de l'école de chasse de la FDC 10. La convention a pour but de formaliser et encadrer la mise à disposition à titre gratuit, et pour une durée de 3 ans, desdites parcelles pour la bonne tenue des battues de l'école de chasse.

Par ailleurs, le Parc est gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la Forêt d'Orient. Au vu des dégâts de sangliers sur certains habitats naturels de la Réserve, il convient de procéder à leur décantonnement. En l'occurrence, il est proposé de mettre en place une 2^{ème} convention autorisant l'école de chasse à traquer les roselières situées dans la Réserve sur la pointe de la Petite Italie. Néanmoins, cette décision relevant également de l'avis du Conseil Scientifique et du Préfet, la convention ne peut être qu'annuelle, et à renouveler.

M. Bruno FAUVEL précise qu'il est nécessaire de saisir le Comité scientifique.

Ressources humaines

Le Comité Social Territorial du 17 septembre 2023 a validé la mise en place :

- des 1607 heures
- du RIFSEEP
- du télétravail.

Prochain Comité syndical :

- 20 novembre 2023 à 17 h 30 – Salle des fêtes de Radonvilliers (10500).